



Procès en appel des dirigeants de France Télécom : Non à l'impunité !

Hier avait lieu la première audience de l'appel des dirigeant-es de France Télécom contre le jugement de décembre 2019 qui les a condamné pour harcèlement moral systémique, première condamnation historique de ce type pour des patrons du CAC 40.

Lors du plan "Next" en 2006, qui visait à supprimer 22 000 emplois "par la porte ou par la fenêtre" dit le PDG Didier Lombard, des salarié-es ont été brisé-es, et des vies ont été détruites, 19 personnes s'étaient suicidées (nombre de cas "retenus" par le tribunal) suite à des mobilités forcées, des placardisations et humiliations en tout genre.

Le procès des dirigeant-es de France Télécom et de la société France Télécom (devenue Orange) fin 2019 concerne l'ensemble du monde du travail : il a délivré le message qu'il n'y a pas d'impunité pour des dirigeant-es et des sociétés qui harcèlent moralement leurs salarié-es, qui mettent en danger la vie des travailleur-euses (même si cette qualification juridique n'a pas été retenue par la première instance).

L'obligation pour les employeur-euses de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salarié-es ne peut se réduire à quelques lignes du code du travail. Ce procès de 2019 l'avait rappelé, même si on a pu regretter que les peines ne soient pas plus lourdes au regard des dégâts humains considérables dont il a été question.

Ce procès avait mis au grand jour les pratiques et politiques du groupe sous couvert d'arguments économiques (tandis que 21 milliards d'euros de dividendes étaient distribués entre 2006 et 2011 !), le cynisme et le déni des dirigeant-es (voir le livre "La raison des plus forts - Chronique du procès France Télécom" - Les Éditions de l'Atelier).

Ces condamnations restent fondamentales, comme ce qui se joue dans d'autres procès internationaux, comme celui du Rana Plaza (effondrement d'un immeuble de confection en 2013 faisant 1 130 morts et des centaines de blessé-es) ou d'autres encore.

L'appel introduit par ces patrons (à part le DRH de l'époque et Orange ex France Télécom qui y ont renoncé), oblige les victimes et leurs proches à revivre un calvaire. L'Union syndicale Solidaires, comme la fédération Sud PTT leur apportent tout leur soutien. C'est d'autant plus insupportable que les dits patrons cherchent dans les premiers débats d'appel à se faire passer eux-mêmes pour victimes des condamnations qui ont été prononcées en première instance.

L'Union syndicale Solidaires et Sud PTT attendent de cet appel la confirmation ou le durcissement des condamnations du premier jugement et la confirmation de la jurisprudence du harcèlement moral institutionnel, ainsi qu'une indemnisation conséquente de toutes les victimes.

L'Union syndicale Solidaires et Sud PTT exigent la fin des suppressions de postes et des politiques qui mettent à mal tous les cadres, acteur-trices et des outils garantissant la sécurité et la santé au travail ainsi que la fin de la répression envers les militant-es syndicaux qui œuvrent chaque jour à la défense des salarié-es.

Solidaires combat et continuera à combattre le système capitaliste qui place le profit et la rentabilité au-dessus de l'humain, des droits et de la sécurité des travailleur-euses et de l'environnement.

Pour tout suivre sur le procès le site dédié de Sud Ptt et Solidaires : <https://proceslombard.fr/>